



JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE
DE MONTRÉAL

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 203
Montréal (Québec)
Canada H3A 2R7

Téléphone : (514) 845-4951
Télécopieur : (514) 845-0587
Site Internet : www.jccm.org

Mémoire sur l'environnement en milieu de travail

Présenté par la
Jeune Chambre de Commerce de Montréal

Juin 2002

LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La Jeune Chambre de Commerce de Montréal (JCCM) est un regroupement de jeunes cadres, professionnels, entrepreneurs et travailleurs autonomes âgés entre 18 et 40 ans. Sa mission se divise en trois volets distincts. Le premier consiste à favoriser le développement professionnel et personnel de ses membres. Par le biais d'une panoplie d'activités, telles que des ateliers de formation, des conférences diverses, des soirées contacts et son programme de parrainage, la JCCM permet à ses membres de mieux comprendre et d'agir au sein du milieu des affaires dans lequel ils évoluent.

Le second volet de sa mission consiste en la défense des intérêts de ses membres. Le conseil d'administration de la JCCM est composé de 21 membres, incluant un comité de direction formé de 9 personnes, qui ont la responsabilité d'entériner l'ensemble des positions publiques présent par la JCCM. Ainsi, les comités qui forment la vice-présidence Affaires publiques se penchent sur des dossiers touchant directement ou indirectement les intérêts de ses membres et, suite à une analyse des problématiques retenues, soumettent au conseil d'administration des propositions de positions publiques. Par la suite, le président de la JCCM est mandaté afin de défendre ces positions sur la scène publique.

Enfin, le troisième volet de la mission de la JCCM concerne l'implication sociale de l'organisme au sein de sa communauté. Cette dimension permet à la JCCM de jouer un rôle social et ainsi participer à un certain retour vers son milieu.

Fondée en 1931 et regroupant quelque 1400 membres, la JCCM est sans contredit le principal porte-parole des jeunes gens d'affaires du Grand Montréal. Elle représente un lieu d'échange et de stimulation incontournable pour tout jeune professionnel qui souhaite s'investir et prendre une part active au sein des décisions qui auront un impact sur leur avenir. La JCCM est la plus grande jeune chambre de commerce en Amérique du Nord de par son membership et parmi les plus importantes au monde.

L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Ces dernières années, le terme aspergillus a fait les manchettes à plus d'une reprise. Ce champignon a été retrouvé dans certains hôpitaux de la région métropolitaine de Montréal, soit l'hôpital Sainte-Justine, l'hôpital Royal Victoria et l'hôpital Juif. Il est une des causes de la détérioration de la qualité de l'air et il prend naissance dans les conduits d'aération. Sa présence doit être contrôlée, car ce champignon est particulièrement dangereux pour les patients immunosupprimés qui sont plus sensibles aux infections. De plus, il peut être responsable de maux de tête, de sinusites à répétition et de problèmes respiratoires pour les personnes fréquentant ces lieux de façon régulière comme le personnel hospitalier.

La qualité de l'environnement en milieu de travail est un élément qui préoccupe les membres de la JCCM. Selon un sondage récent (à valeur indicative et non scientifique), 51 % des membres de la JCCM considèrent que la qualité de l'air dans leur milieu de travail peut être nocive à leur santé. Une entreprise consciente de sa responsabilité environnementale travaillera autant sur la qualité et la sécurité du milieu de travail que sur les plans de gestion des ressources recyclables ou transformables. Par le passé, la JCCM a exprimé à maintes reprises sa préoccupation envers la responsabilité sociale des entreprises. Le mémoire déposé par la JCCM à la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises en juin 2001 traitait d'ailleurs de ce sujet et proposait, entre autres, la production d'un bilan social par les entreprises. Le dépôt de ce bilan deviendrait un critère d'attribution de subventions et de contrats d'approvisionnement gouvernementaux. La présente prise de position abordera l'aspect de l'environnement en milieu de travail sous cet angle, soit que la qualité de l'environnement est la responsabilité de l'entreprise, qu'elle soit locataire ou propriétaire.

"Les Canadiens passent en moyenne 90 % de leur temps à l'intérieur. La qualité de l'air est donc de première importance".¹ La qualité de l'air que nous respirons dans les espaces fermés, que ce soit à la maison, dans les édifices à bureaux ou dans les usines "peut être de 2 à 5 fois pire que l'air extérieur".²

La qualité de l'air dans les édifices à bureaux est une facette importante de la qualité globale de l'environnement en milieu de travail. Une mauvaise qualité de celle-ci peut avoir un effet direct sur la santé des gens qui occupent les lieux. Plusieurs changements récents ont eu un impact

¹ Santé Canada

² U.S. Department of Energy, Energy Information Administration, March 2001, *Monthly Energy Review*

néfaste sur la qualité de l'air dans les édifices : des programmes d'économie d'énergie, la réduction des infiltrations, l'isolation accrue, la diminution ou l'arrêt de la ventilation pendant la nuit et les fins de semaines étant quelques exemples de changements apportés.

Ce qui est alarmant est qu'il soit très difficile d'établir un lien entre les malaises ressentis par les occupants des édifices et la mauvaise qualité de l'air. Les malaises peuvent être de l'ordre de l'inconfort et des irritations des voies respiratoires supérieures et des muqueuses (bronchite, asthme, pneumonie) ainsi que des maux de tête, des réactions allergiques, de la somnolence et des nausées.

Les problèmes causés par la mauvaise qualité de l'environnement en milieu de travail ont des effets sur le taux d'absentéisme et le rendement des employés. Selon des responsables de la CSST, plus de 6 millions de dollars ont été déboursés par l'organisme depuis les quatre dernières années pour des accidents de travail ou des maladies professionnelles reliées au syndrome des édifices hermétiques. Cela représenterait 28 000 jours de travail indemnisés entre 1996 et 2000, et ce, pour 481 personnes. Un nombre plus important de gens ont sans doute des malaises reliés au syndrome de l'édifice hermétique, mais n'osent se plaindre ou encore attribuent ces malaises à d'autres causes.

"Il a été prouvé qu'une bonne qualité de l'air pouvait améliorer la productivité des employés. Puisque les ressources humaines sont la dépense la plus importante pour la majorité des compagnies (pour les bureaux, les salaires sont 72 fois plus élevés que les coûts d'énergie et compte pour 92 % des coûts du cycle de vie d'un bâtiment)"³, une amélioration de quelques % de la productivité peut avoir un impact majeur sur l'ensemble du bilan financier.

LE BÂTIMENT VERT

La qualité de l'air intérieur n'est malheureusement que la pointe de l'iceberg. Un bâtiment qui n'est pas conçu suivant certains standards peut avoir un impact négatif sur notre environnement. "La construction, la rénovation et l'opération de bâtiments consomment plus de ressources de notre planète que n'importe quelles autres activités humaines. Chaque année, jusqu'à 40 % des matières premières et de l'énergie produites dans le monde sont utilisées dans l'industrie du bâtiment. Ces activités génèrent des millions de tonnes de gaz à effet de serre, de gaz toxiques, d'eau polluée et de déchets solides. Aucune autre industrie n'a un impact plus grand sur

³ Fisk and Rosenfeld, 1998, "Improved Indoor Environment Could Save Billions of Dollars"

l'environnement et fait face à une plus grande obligation d'améliorer ses performances environnementales." ⁴

"Il y a définitivement un intérêt général à améliorer la performance des bâtiments. Le gouvernement veut réduire l'utilisation des ressources naturelles et l'émission de polluants, les propriétaires veulent réduire leurs coûts d'opération et les promoteurs réalisent que leurs clients demandent une qualité et une performance supérieure."⁵

Les bénéfices récoltés lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou de la rénovation d'un bâtiment existant, de façon à ce qu'il respecte l'environnement, sont nombreux. En voici quelques-uns :

- Réduction des coûts d'exploitation (énergie, réparation et maintenance)
- Environnement de travail plus productif (attraction et rétention des locataires et des employés, moins d'absentéisme et une plus grande productivité)
- Hausse de la valeur du bâtiment
- Plus grand prestige
- Plus grande visibilité
- Réduction des assurances
- Impacts positifs sur l'environnement

Bien que certains propriétaires immobiliers puissent soutenir que la construction d'un édifice vert coûte substantiellement plus cher, nous devons regarder l'impact sur les coûts pour l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Voici un exemple de répartition comparée des coûts sur 40 ans entre un bâtiment « normal » et un bâtiment vert :

	Bâtiment non-vert	Bâtiment vert
Construction	11 %	14 %
Financement	14 %	17 %
Énergie	27 %	24 %
Maintenance	23 %	20 %
Modification	25 %	25 %

Source : ASHRAE et Johnson Controls Inc.

⁴ ASMI, "The Environmental Challenge in the Building Sector" 1999

⁵ Green Building Strategies and Tools, Nils Larsson, March 2002

Bien qu'il soit difficile de prévoir le pourcentage de réduction des coûts à long terme, l'expérience démontre que cette réduction peut représenter des économies de 20 % NPV (Net Present Value) sur l'ensemble des coûts du cycle de vie du bâtiment. Deux exemples de bâtiments verts américains démontrent bien les économies potentielles de coûts (source : United States Green Building Council) :

- Le RidgeHaven Green Building à San Diego : des coûts énergétiques 47 % inférieurs à ceux estimés pour un édifice comparable de Californie.
- Le Miller SQA building au Michigan : comparés aux coûts par pied carré de l'édifice occupé précédemment, les charges de gaz naturel sont réduites de 7 %, celles d'eau et d'égouts de 65 %, d'électricité de 18 %, et la productivité des employés est en hausse de 1 %.

ADOPTION D'UN STANDARD

Mais quels sont les standards à respecter pour qu'un bâtiment soit plus "vert"? Très peu de gens dans le domaine de l'immobilier commercial, institutionnel, hospitalier ou industriel le savent. Voilà une grande lacune que l'on retrouve au Canada.

Ailleurs dans le monde, on a développé des standards afin de définir ce qu'était un Bâtiment Vert. Le système le plus connu est le "Building Research Establishment Environmental Assessment Method (BREEAM)" qui a été développé en Angleterre. Beaucoup d'autres systèmes, grandement inspirés de BREEAM, ont vu le jour dans d'autres pays avec, entre autres, LEED (États-Unis), ECO-PRO (Allemagne) et EQUER (France). Ces standards, quel que soit le pays duquel ils proviennent, poursuivent tous les mêmes principaux objectifs :

1. Déterminer si un bâtiment est vert en l'évaluant par des critères précis.
2. Le classifier et le comparer à d'autres bâtiments.
3. Enseigner et encourager la construction de bâtiments verts.
4. Sensibiliser les gens du domaine immobilier à l'environnement.

Depuis sa création en 1998, LEED a eu un succès notable aux États-Unis. En date du 15 mars 2002, 20 projets ont été certifiés et plus de 340 projets sont en cours.

Au Canada, on tente présentement de développer une adaptation canadienne de LEED. Un débat se déroule entre trois parties : ceux qui prônent LEED-Canada, ceux qui prônent BREEAM/Green Leaf, et ceux qui veulent harmoniser les deux systèmes. Un plan d'affaires a été

rédigé pour former un Conseil canadien du Bâtiment Vert qui serait responsable d'administrer ce système. Dès que ce plan d'affaires sera approuvé par le comité exécutif du SBCC (Sustainable Building Canada Committee), le nouveau conseil sera fondé et le système de certification pourra être officiellement lancé.

La JCCM demande au SBCC qu'un système permettant de certifier les bâtiments verts soit adopté au Canada avant la fin de 2003. Ce système devra être conçu en partenariat avec le International Initiative for a Sustainable Built Environment (iiSBE) afin de respecter certains critères généraux et s'harmoniser avec les systèmes des autres pays.

Le iiSBE est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de favoriser et de promouvoir l'adoption de politiques, de lignes de conduite et d'outils permettant d'accélérer la réalisation d'un milieu construit de façon écologique à l'échelle de la planète.

Ce système de certification pourrait être financé par une combinaison de sources publiques et privées en plus des frais que paieraient ceux cherchant à faire certifier leurs bâtiments.

L'objectif ultime de ce système de certification des bâtiments verts serait de devenir aussi répandu et populaire que le système ISO et qu'un locataire demande à ce qu'un bâtiment soit certifié "Bâtiment Vert" avant de négocier le bail.

Ce système devra être capable de déterminer si un bâtiment est vert ou non. S'il est considéré comme vert, il devra également indiquer à quel niveau. À titre d'exemple, LEED a quatre certifications : Green, Silver Green, Gold Green et Platinum Green. Les cinq critères sur lesquels les bâtiments sont évalués sont :

1. Sites durables (22 %)
2. Matériel et ressources (20 %)
3. Efficacité de l'eau (8 %)
4. Énergie et atmosphère (27 %)
5. Qualité de l'air intérieur (23 %)

Le niveau d'accréditation est déterminé par le nombre de points qui sont décernés par les inspecteurs du bâtiment. Certains éléments sont des crédits, ce qui permet de compter le nombre de points, d'autres sont des préalables. Si un de ces derniers n'est pas respecté, le bâtiment ne peut se qualifier pour une certification.

EDIFICES EXISTANTS : UNE VÉRIFICATION CONTINUE

Afin d'établir un standard en ce qui concerne la qualité de l'air dans les édifices à bureaux, la norme ASHRAE (American Society for Heating, Refrigerating and Air-Conditioning) fut mise de l'avant dans les années 80. Cette norme est utilisée comme référence dans le code du bâtiment du Québec et il est souhaitable de la mettre en application lors de la construction d'un édifice. D'ailleurs, lors de sa construction, l'édifice peut faire l'objet d'une vérification par la Régie du bâtiment du Québec afin de s'assurer qu'il sera construit selon les normes.

La situation est différente pour les édifices existants avant la mise en place de cette norme. Peu de propriétaires d'édifices à bureaux surveillent de façon constante la qualité de l'air des lieux de travail. Des problèmes tels que des moisissures, de l'eau stagnante dans le système de ventilation, l'accumulation de poussières, des fuites de plomberie, les refoulements d'égouts, la présence de contaminants dans l'air, peuvent détériorer la qualité de l'air des édifices et donc, par la même occasion, la santé des gens qui occupent les lieux.

La JCCM est d'avis que la CSST devrait mettre en place un mécanisme d'inspection systématique, à tous les cinq ans, de la qualité de l'air, de la ventilation et de la climatisation des édifices à bureaux. Une inspection doit avoir lieu aussi lors de rénovations majeures apportées à un édifice afin de s'assurer que les problèmes liés à l'air/ventilation/climatisation sont réglés au même moment. La CSST possède déjà l'expérience en la matière et elle est l'instance juridique qui prévaut dans le domaine de la santé au travail.

Présentement, des analyses de la qualité de l'air sont effectuées uniquement lorsqu'une plainte est déposée auprès de la CSST. Une fois que l'analyse confirme que la qualité de l'air est nocive pour la santé des travailleurs, l'employeur, même s'il n'est pas le propriétaire de l'édifice, est tenu responsable et doit prendre les moyens pour rectifier la situation.

La JCCM propose qu'un palmarès des édifices locatifs, y compris les édifices gouvernementaux et institutionnels, les classant selon la qualité de l'environnement de travail soit publié à chaque année par la CSST. Le palmarès servirait à informer la population et les entreprises locataires de la qualité de l'air dans leur milieu de travail tout en menant une démarche de conscientisation sur l'importance de ce facteur sur

la santé. De plus, cette démarche inciterait les propriétaires immobiliers à assurer un meilleur contrôle sur la qualité de l'air de leurs propriétés.

Le résultat des inspections devrait aussi faire partie du bilan social de l'entreprise, qu'elle soit propriétaire ou locataire.

CONCLUSION

Bien que plusieurs programmes aient été développés pour encourager l'industrie du bâtiment à améliorer ses performances environnementales, l'expérience nous démontre que ceux-ci ne peuvent être efficaces que s'ils réussissent à convaincre le client qu'il y trouvera un avantage personnel. Effectivement, les philanthropes qui sont prêts à investir temps et argent pour sauver la planète sont rares. C'est pourquoi, la JCCM encourage des programmes qui démontreront aux gens de l'immobilier que le Bâtiment Vert aura un impact positif sur leur bilan financier, réduira leur taux d'inoccupation, améliorera la santé de leurs occupants et leur donnera un plus grand prestige. En ce sens, nous invitons fortement les ministères concernés, le ministère de l'Environnement et la Société d'habitation du Québec, à prendre leurs responsabilités afin de responsabiliser les entreprises sur la santé et le bien-être de leurs employés.

BIBLIOGRAPHIE

Marsolais Claude-V. (2001), « L'hôpital Sainte-Justine aussi aux prises avec l'air vicié », La Presse, 26 Novembre 2001

Sirois Alexandra (2001), « Rémy Trudel demande à la régie de rendre des comptes », La Presse, 31 mars 2001

Auger Pierre, Beaudet Maurice et al. (2000), La qualité de l'air dans les services de garde préscolaire, Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

C.S.S.T. (2002), Direction de la statistique et de la gestion de l'information, Rapport (D02-174)

Santé Canada: <http://www.hc-sc.gc.ca/>

U.S. Department of Energy, Energy Information Administration, March 2001, *Monthly Energy Review*

Fisk and Rosenfeld, 1998, "Improved Indoor Environment Could Save Billions of Dollars"

ASMI, "The Environmental Challenge in the Building Sector" 1999

Green Building Strategies and Tools, Nils Larsson, March 2002